

Election au CNB du 24 Novembre 2020 Collège général parisien
Profession de foi

Liste conduite par Rabah HACHED



POUR UN BARREAU JUSTE
& AVENIR ET LIBERTE



<https://www.avenir-et-liberte.com>



Chers Confrères, Chers Ami(e) s,

Notre Société vit une mutation sans précédent : économique, sociale, sociétale.
Nous accompagnons celle-ci au quotidien dans nos cabinets, au côté des justiciables et des usagers du Droit.

Aussi, dans un contexte économique dégradé, aggravé par la pandémie qui rôde et qui impacte nécessairement notre exercice au quotidien, vous ressentez chaque jour l'impérieuse nécessité d'une réforme de structure de notre profession. Pour maintenir l'excellence de nos prestations ; pour une formation adaptée et une reconnaissance accrue des pouvoirs publics ; pour garantir la pérennité de nos cabinets, vous devez prendre la parole.

Le 24 novembre, vous en aurez l'occasion. Il vous reviendra d'élire, les membres du Conseil National des Barreaux, organe de représentation de la Profession auprès des pouvoirs publics, pour la mandature 2021-2023.

Membre en exercice du Conseil National des Barreaux et de sa Commission Collaboration, j'ai l'honneur de conduire la liste « **pour un Barreau juste & avenir et liberté** », pour porter votre parole.

Notre liste reflète la diversité des modes d'exercice de la profession : dix exerçant à titre individuel, trois dans le cadre des structures d'exercice en commun et trois en qualité de collaborateurs.

D'abord, le constat partagé :

1-La collaboration :

La profession s'est saisie des sujets suivants :

Contrôle a posteriori des conditions d'exécution du contrat de collaboration libérale,

Respect du principe de délicatesse dans l'usage des outils numériques,
Encadrement de la rémunération des collaborateurs à partir de la 3^{ème} année.

2- Les structures individuelles :

Elles ont souffert des différentes grèves: aide juridictionnelle et retraites notamment.

L'arrivée de la pandémie n'a fait qu'aggraver la situation.

Le sondage initié par le CNB, pendant et après le confinement, a révélé l'extrême précarité et fragilité des structures individuelles.

Cette fragilité tient aux facteurs suivants, qui par ailleurs peuvent s'additionner :

- La jeunesse (moins de 49 ans *de moyenne d'âge*)
- Les 2/3 sont des femmes,
- Activité essentiellement judiciaire,
- Prédominance d'une clientèle de particuliers,
- Dépendance du secteur aidé.

3- Les structures d'exercice en commun :

Quelle que soit le type de structure, cela pose des questions quant au respect du secret professionnel en particulier lors des perquisitions et quant au traitement des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice individuel de l'associé.

4- Notre Protection sociale – Nos Retraites :

Un Ministre déclarait récemment, dans le cadre du plan de relance, que la France ne pourrait pas faire l'économie de la réforme des retraites

La réforme est donc simplement repoussée, mais certainement pas abandonnée

D'ailleurs, l'année 2020 s'est déjà caractérisée par des départs massifs en retraite.

Nous avons besoin pour les femmes, pour les plus jeunes, pour ceux qui cesseront dans quelques années leur activité d'une protection sociale efficace et solidaire. Notre profession a lutté ces derniers mois dans ce sens. Notre détermination doit être totale en ce domaine.

Ensuite, nos propositions et réalisations:

Collaboration et égalité professionnelle :

- Faire respecter le contrat de collaboration pour parer à la dérive vers le contrat de travail, et par là-même éviter les prélèvements de nos cotisations retraites par l'URSSAF,

- Déjà, lors de l'assemblée générale du 09 octobre 2020, nous avons obtenu l'amendement de l'article 14 du RIN pour une meilleure protection des collaborateurs,
- Créer une plate forme d'échanges et de retours d'expérience entre collaborateurs sur des opportunités de développement de clientèles,
- Organiser des formations à l'école professionnelle et au Barreau entrepreneurial sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes,
- Former les Confrères pour obtenir le Label AFNOR sur l'égalité avocates/avocats,
- Sanctionner les discriminations à l'embauche et durant le cours de la collaboration.

Structures individuelles :

-Rendre exécutoire de plein droit la décision du Bâtonnier en matière d'arbitrage des d'honoraires en l'absence d'appel,

En d'autres termes, supprimer purement et simplement la nécessité de présenter une requête au Président du Tribunal Judiciaire, double avantage : accélérer l'exécution des décisions définitives et désencombrer la juridiction,

- Instituer et développer les mesures d'accompagnement des structures individuelles,
- Pour en finir une fois pour toute avec le « copinage », créer un algorithme en charge des désignations des avocates et des avocats dans le cadre de l'aide juridictionnelle,
- Généraliser l'utilisation du RPVA au niveau national : rendre possible la communication avec l'ensemble des juridictions et des avocats comme cela se passe avec les juridictions administratives par le biais actuellement de Télérecours.

Instaurer, enfin, une progressivité des cotisations CNB en fonction des revenus au lieu d'être fixe et en augmentation sensible ; ce qui pénalise les avocats de proximité,

- Créer un annuaire des legaltechs d'avocats,
- Mettre sur pied des services mutualisés et outils numériques grâce au Lab de l'EFB,
- **Aller beaucoup plus loin au niveau institutionnel pour doter la profession de Legaltechs efficaces et pérennes sans dépendance économique et financière vis-à-vis des éditeurs ;**- Concernant les élections ordinales parisiennes, alignement du Barreau de Paris sur l'ensemble des autres Barreaux par l'instauration de deux collèges, un pour les femmes et un autre pour les hommes aux seins desquels les postes à pourvoir sont éligibles.

Les structures d'exercice en commun: -Le secret professionnel de l'avocat est général et illimité. Les amendements des articles 100-5 et 432 du CPP étaient attendus par la profession. Le CNB l'a fait, lors de cette même assemblée générale du 09 octobre 2020,

- Conformément aux articles 8 de la CEDH et l'article 56-1 du CPP, l'ordonnance de perquisition dans un cabinet d'avocat ou à son domicile doit remplir deux conditions : écrite et motivée,
- Faire de Paris une place internationale de droit,
- L'institution des chambres internationales d'arbitrage au Tribunal de Commerce et à la Cour d'Appel de Paris feront de Paris une place internationale d'arbitrage,
- Le combat pour le maintien de la Chambre de Commerce Internationale à Paris n'a pas été vain,

Protection Sociale et Retraites:

- Une vigilance de tous les instants sur la réforme des retraites : le régime universel a montré sa totale inadaptation à la profession d'avocats. Restons combatifs.
- *Instituer enfin un régime de base d'indemnités journalières à l'identique de ce qui vient d'être voté pour les autres professions libérales.*

Nous sommes présents sur tous les fronts de la Profession, pour construire un Barreau respecté, solidaire, qui permette à chacun d'exercer efficacement et dignement sa profession.

Faites- nous confiance. Votez et faites voter pour la liste

« Pour un Barreau juste & avenir et liberté ».

Nous comptons sur votre soutien. <https://www.avenir-et-liberte.com>

Vos candidats

Rabah HACHED

Membre du CNB en exercice et de sa commission Collaboration. Docteur en Droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Membre du Conseil scientifique, Médiateur-Arbitre près de la Chambre de Commerce Franco- Arabe. Président de la Commission internationale ouverte Euro-Méditerranée de l'Ordre des Avocats de Paris. Secrétaire général-Paris Avenir et Liberté. Président-Fondateur de l'association des avocats pour un Barreau Pluriel (Barreau Pluriel)

Florence BERNIGARD

A prêté serment en 1999 et dirige actuellement un cabinet d'avocats en droit des affaires et fiscalité avec trois collaborateurs. Elle est titulaire d'un DESS Juriste d'Affaires et d'un DESS fiscalité appliquée. Elle est déléguée CNBF. Membre de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux et de l'Institut du Droit Pénal Fiscal et Douanier. Elle fut Tax Manager dans un cabinet international Landwell & Associés (1999 à 2005).

Fabrice ORLANDI

Avocat au Barreau de Paris depuis 1998 et de Bastia depuis 2017 en collaboration avec Maîtres Charles Robaglia, Patrick Renaud, Pierre Olivier Sur et Francis Teitgen. Il est spécialiste du droit des victimes et préjudice corporel et Président d'honneur de l'association des « Corses du Palais »

Nathalie GASPERINI

Avocate au Barreau de Paris ayant initialement obtenu la qualification de *Solicitor* en Angleterre. Son domaine d'activité en droit européen lui a permis de participer à plusieurs projets de la Commission Européenne sur les questions d'harmonisation de lois. Elle développe aussi une activité en droit de la famille et des personnes, droit des étrangers et droit d'asile et a assisté dans des dossiers essentiellement *pro bono*. Elle a aussi récemment obtenu le diplôme de médiateur et a suivi une formation en droit collaboratif.

Fabrice MARAUX

Associé fondateur du cabinet international Archers, Il exerce son activité depuis trente années dans le conseil et la réalisation de toutes opérations corporate en y intégrant une dimension fiscale. Auparavant, il a été associé de Jeantet Associés pendant 6 ans et auparavant de CMS Bureau Francis Lefebvre. Il assure l'organisation et la structuration de patrimoines professionnels ou non professionnels. Conseil dans la réalisation de toutes les opérations corporate

Souhila MOULAI

Avocate à Paris depuis 2017. Elle est généraliste avec une dominante droit des étrangers et droit d'asile. Elle est également titulaire d'un Master 2 droit public de l'Université d'Evry Val d'Essonne. Elle est membre de l'association des avocats pour un Barreau Pluriel. Elle est membre du l'UAFA

Martin COURTOIS

A prêté serment en 2013. Il est collaborateur d'un cabinet international.« Spécialisés dans les cessions, acquisitions et rapprochements d'entreprise aspects juridiques en y intégrant leur dimension fiscale. Il accompagne des entreprises de toutes tailles (notamment celles dont l'actionariat est familial) et leurs dirigeants. :

Michèle LAUNAY

Au service des particuliers, des entreprises et des administrations elle est avocate au Barreau de Paris depuis 1979. Elle intervient dans les domaines d'activités suivants : Droit de la famille, droit pénal, droit des affaires, droit de la responsabilité, droit social et droit des victimes.

Pierre NESTOR

Avocat au sein du Cabinet Bernigard depuis 2013. Titulaire d'un Master 2 en Fusion Acquisition et Financement (Evry Val d'Essonne), d'un Master 2 Fiscalité conseil et gestion en entreprise (INSEEC) et d'un Diplôme universitaire de Common Law et de droit comparé (Paris V).Il. Il intervient en fiscalité des entreprises et des particuliers ainsi qu'en contentieux.

Françoise PENTIER

Avocate depuis 2000. Titulaire d'un DEA en Droit du travail de l'Université Panthéon Sorbonne (Paris I). Elle a fait ses études en France,) et, en Espagne, à l'Université de Castellon de la Plana. Engagée aux côtés de nombreuses associations et de l'accès au droit, elle exerce aujourd'hui à titre individuel en France et à l'international en conseil et en contentieux en France et à l'international en droit pénal, droit du travail, droit immobilier et droit des contrats.

Djaafar BENSAOULA

A prêté serment en 1992 au Barreau de Paris et exerce son activité en France comme à l'international.

Lilya BELLADJEL

Avocate à Paris depuis 2015. Elle est généraliste avec une activité dominante en droit pénal et en droit de la famille. Elle est membre de l'association Union des Avocats Franco-Algérien. Généraliste avec une activité dominante, en droit pénal et droit de la famille. Membre de l'association Union des Avocats Franco-Algérien,

Francis MARTIN

a prêté serment en 1993. Il est avocat associé au sein de la SELARL «Cabinet SABBAH & ASSOCIES», cabinet français d'Avocats d'affaires, indépendant, au service des entreprises et des particuliers, animé par une volonté de disponibilité et de réactivité.

Hourya MAMOUNI

Collaboratrice. Activité axée en droit de la famille et des baux d'habitation. Intervient au titre du pro bono, dans le cadre du Bus de la Solidarité et du point d'accès au droit

Eric GICQUEL

Avocat au Barreau de Paris, spécialise en Droit maritime et droit des assurances

Irina SIDOROVA

Spécialisation en Arbitrage international. Présidente de l'association Des avocats et juristes franco- Russes



**POUR UN BARREAU JUSTE
& AVENIR ET LIBERTE**



Liste
" Pour un Barreau
juste & Avenir et
liberté "
Conduite par
Rabah HACHED



Fabrice ORLANDI



Nathalie GASPERINI



Fabrice MARAUX



Martin COURTOIS



Michèle LAUNAY





Françoise PENTIER



Pierre NESTOR



Francis MARTIN



Lilya BELLADJEL



Souhila MOULAI



Hourya MAMOUNI



Irina SIDOROVA



Retrouvez nous sur

<https://www.avenir-et-liberte.com>